

Assemblée générale

29 mai 2020

**Résultats du vote des
résolutions**

FONCIÈRE EURIS

- **Quorum Assemblée générale ordinaire : 1 875 215**
- **Quorum Assemblée générale extraordinaire : 2 344 019**

- **Votes exprimés : 9 004 142 (votes par correspondance et pouvoirs au Président)**

- **Présentation des résultats du vote des résolutions**

- **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- **Approbation des comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

- **Approbation :**
 - du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes
 - des comptes au 31/12/2019 faisant apparaître une **perte de 27 026 639,29 €**
 - des actes et des opérations de l'exercice

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 525 voix pour et 617 voix contre

- **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

- **Approbation :**
 - du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes

 - des comptes au 31/12/2019 faisant apparaître une perte nette de l'ensemble consolidé de **1 054 M€**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 525 voix pour et 617 voix contre

- **Affectation du résultat de la société**
 - Approbation de l'affectation de la **perte** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **27 026 639,29 €** en totalité au report à nouveau

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- **Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce**
 - Absence de nouvelles conventions au cours de l'exercice 2019

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 685 voix pour et 457 voix contre

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur **Michel SAVART**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 866 voix pour et 1 276 voix contre

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame **Marie WIEDMER-BROUDER**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 866 voix pour et 1 276 voix contre

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **EURIS**, représentée par Madame **Odile MURACCIOLE**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 529 voix pour et 1 613 voix contre

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **FINATIS**, représentée par Monsieur **Didier LÉVÊQUE**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 272 voix pour et 1 870 voix contre

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société **MATIGNON-DIDEROT**, représentée par Madame **Virginie GRIN**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 529 voix pour et 1 613 voix contre

- Nomination en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christian PEENE, démissionnaire, de la société **SARIS**, représentée par Monsieur **Jean-Luc ZABLOT** pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 529 voix pour et 1 613 voix contre

- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur **Pierre FÉRAUD**, pour une durée d'un an

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 272 voix pour et 1 870 voix contre

- **Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2019 des mandataires sociaux, telles que communiquées dans la présentation du Gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 866 voix pour et 1 276 voix contre

- **Approbation des éléments de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2019, tels que communiqués dans la présentation du gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 332 voix pour et 1 810 voix contre

- **Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2020, telle que communiquée dans la présentation du gouvernement d'entreprise**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 332 voix pour et 1 810 voix contre

- Approbation de la **politique de rémunération** des mandataires sociaux non exécutifs au titre du mandat 2020-2021, telle que communiquée dans la présentation du gouvernement d'entreprise

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 306 voix pour et 836 voix contre

- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de **2%** du nombre des actions composant le capital social, et pour un prix maximum d'achat par action de **40 euros**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 340 voix pour et 802 voix contre

- **Pouvoir pour formalités**

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Autorisation pour une durée de 38 mois d'attribuer gratuitement des actions de la société

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 002 272 voix pour et 1 870 voix contre

- Approbation de la modification des alinéas 4 et 5 de l'article 8 des statuts
(*modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat*)

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- Approbation de la modification des articles 34 et 35 des statuts (*modification statutaire relative aux modalités de délibération du Conseil d'administration*)

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- Approbation de la modification des articles 27 et 30 des statuts (*modification statutaire relative aux pouvoirs du Conseil d'administration*)

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- Approbation de la modification des articles 31, 36 et 48 des statuts (*modifications statutaires relatives au changement de dénomination de la rémunération (ex jetons de présence) des administrateurs*)

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 003 363 voix pour et 779 voix contre

- Approbation de la modification de l'article 48 des statuts (*ratification par l'assemblée générale du transfert de siège social dans les limites du territoire français lorsqu'il a été décidé par le Conseil d'administration*)

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre

- Pouvoirs pour formalités

Cette résolution est adoptée à la majorité par 9 004 022 voix pour et 120 voix contre